

ARRETE DU MAIRE

**ARRÊTÉ PROVISOIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR UNE MANIFESTATION**

Vu les articles L.2213-1 et L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28,
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992,
Vu la demande, par laquelle l'association APAM sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public en vue d'organiser un vide-grenier le 11 juillet 2026 sur le Port sur la commune déléguée de L'Aiguillon-sur-Mer, commune de L'Aiguillon-la-Presqu'île.

CONSIDERANT qu'en raison du bon déroulement d'un vide-grenier organisé par l'APAM sur une zone délimitée sur le Port de la commune déléguée de L'Aiguillon-sur-Mer 85460 L'Aiguillon-la-Presqu'île, il y a lieu d'y interdire la circulation et le stationnement samedi 11 juillet 2026 de 04H00 à 22H00.

ARRÊTE :


Article 1 : Le 11 juillet 2025 de 04H00 à 22H00, qu'en raison du bon déroulement d'un vide-grenier organisé par l'APAM sur une zone délimitée sur le Port de la commune déléguée de L'Aiguillon-sur-Mer 85460 L'Aiguillon-la-Presqu'île, la circulation et le stationnement seront interdits.

Article 2 : La signalisation de restriction et de protection de la manifestation est à la charge de l'APAM et sous la responsabilité du Président de l'association.

La signalisation de déviation est à la charge de l'APAM et sous la responsabilité du Président de l'association.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée, les Policiers Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée.

Fait à L'Aiguillon-la-Presqu'île. le 14 avril 2026

Pour le Maire et
Le Directeur Général des Services

Jean-François ETIENNE

Jean-Francois Etienne
Aiguillon la Presqu'île - DGS
15 avr. 2026

VILLE DE L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ÎLE

2, Place du Docteur Giraudet - L'Aiguillon-sur-Mer - 85460 L'Aiguillon-la-Presqu'île
Tél. 02 51 97 19 29 - mairie@laignuillonlapresquile.fr



VILLE DE L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ÎLE

2, Place du Docteur Giraudet - L'Aiguillon-sur-Mer - 85460 L'Aiguillon-la-Presqu'île
Tél. 02 51 97 19 29 - mairie@laignillonlapresquile.fr